

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

VILLE DE SAGUENAY

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION SUIVANTE :

Suivant les dispositions du règlement VS-R-2020-71 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saguenay, la démolition des immeubles érigés avant le 1er janvier 1990 et ayant un intérêt patrimonial est interdite à moins que la demande n'ait d'abord fait l'objet d'une décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition. Une demande de démolition a été déposée à la Ville concernant le bâtiment suivant :

UN BÂTIMENT PRINCIPAL PORTANT LE NUMÉRO D'IMMEUBLE 5082-5084, CHEMIN SAINT-ISIDORE, LATERRIÈRE ET LE NUMÉRO DE LOTS 2 406 606 ET 2 406 607 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Conformément aux prescriptions des articles 148.0.5 et 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'assistante-greffière de la municipalité.

Ainsi, toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention Mme Annie Jean, assistante-greffière, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en mentionnant son nom, son adresse complète ainsi que son numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par l'assistante-greffière, au plus tard le 1^{er} juillet 2025.

Tel que le requiert le Règlement VS-R-2020-71, le comité de démolition étudiera ladite demande, le 2 juillet 2025 à 13h30, à la salle de conférence numéro 1 située au 216, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi, à Saguenay.

Tous les documents pertinents concernant cette demande de démolition incluant les plans sont disponibles pour consultation au service des Affaires juridiques et du Greffe, 201, rue Racine Est, Chicoutimi aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Pour toute information technique, veuillez communiquer avec le service de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 21 juin 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN